

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2015

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -
(N° 2512)

Tombé

AMENDEMENT

N ° AS158

présenté par

M. Claeys, rapporteur et M. Leonetti, rapporteur

ARTICLE 8

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« du patient ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel